

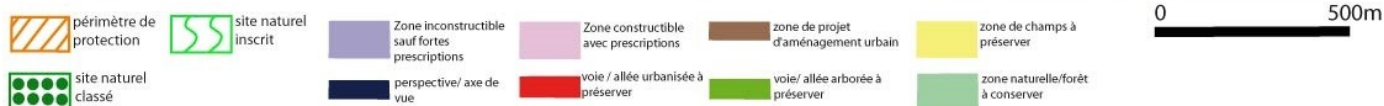
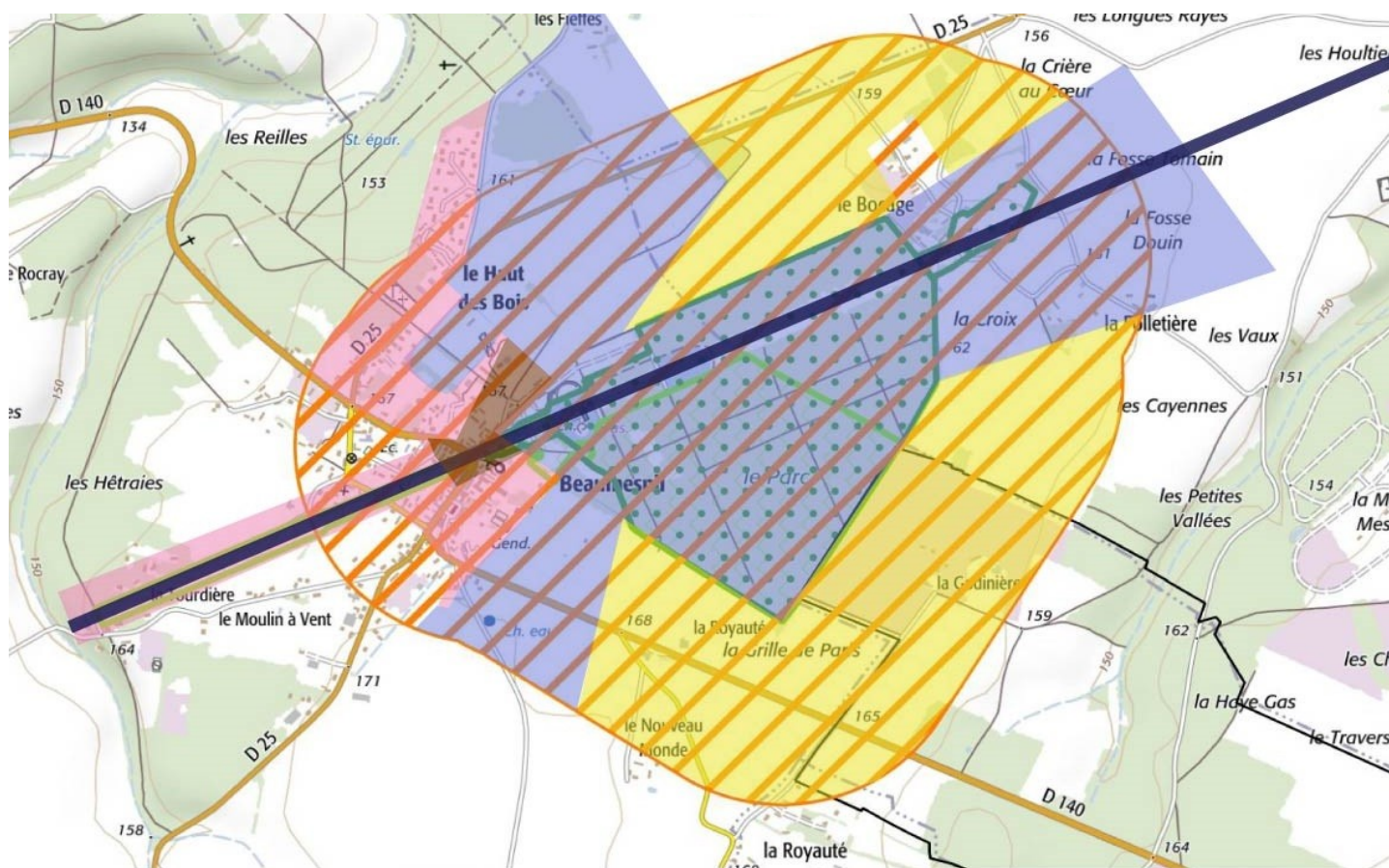
## Mesnil en Ouche > Château de Beaumesnil

Le patrimoine protégé au titre des monuments historiques est composé à ce jour de deux manoirs, d'un menhir, de trois églises, de deux châteaux, d'un colombier, du domaine de Beaumesnil, de la tour de Thevray, ainsi que deux sites classés, d'un site inscrit, de même qu'un site inscrit ponctuel et deux sites classés ponctuels.

Le château a été classé en tant que monument historique le 20 décembre 1966. Cette protection comprend également la cour d'honneur, les douves, la motte féodale et la grande perspective du parc avec sa terrasse. La motte féodale, le parterre devant le Château et les fossés ; la perspective de l'avenue avec ses allées d'arbres ; la perspective en arrière du Château jusqu'à l'étang et la ligne d'arbres qui la borde, ainsi que la perspective au-delà de l'étang ; allées du parc sises sur les parcelles n° 4 à 8, section AK du cadastre de Beaumesnil, n° 79 à 81, section B du cadastre de Gouttières sont site classé depuis le 15 février 1940. Le reste du parc, les pavillons d'entrée et les communs sont inscrits depuis le 5 février 1997.

Le château a été construit entre 1633 et 1640, à l'emplacement d'une forteresse médiévale. Inspiré par le classicisme, le château est constitué d'un pavillon central (avec lanternon) encadré de deux ailes terminées chacune par un pavillon d'about. Les façades en briques, avec chaînes et encadrements de pierres sculptées, sont surmontées par une haute toiture en ardoises. Les lucarnes, ornées de frontons et d'acrotères, couronnent chaque travée des façades. Les jardins ont été réaménagés vers 1760 (seules les statues du XVII<sup>e</sup> siècle ont subsisté). L'ancienne motte féodale a été intégrée aux douves en tant que glacière du château, et forme un îlot paysagé aussi singulier qu'esthétique. Le parc fut restauré au XIX<sup>e</sup>, puis au XX<sup>e</sup> siècle.

Le site se distingue par une grande perspective, axée sur le château, qui traverse le village de Beaumesnil d'une part et le parc boisé du domaine d'autre part. Ces vues lointaines, ainsi que le cadre bâti qualitatif, (église, village) doivent être préservés.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentielles générales. Toutefois, dans le secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).





La grille d'entrée du château



La façade ouest du château



Les jardins avec parterres



La perspective ouest (côté village)



La perspective est (côté parc)



Le détail du fronton d'entrée

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m<sup>2</sup>. Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

**Pour plus de détails sur les prescriptions, se référer à la fiche église « Mesnil en Ouche : Beaumesnil »**

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour la zone jaune foncée

Il s'agit d'une zone de projet qui vise à améliorer l'accessibilité au Château, par le traitement de l'arc de cercle devant les grilles d'entrée afin qu'il soit moins assimilé à un parking local et plutôt à un espace d'entrée pour l'un des châteaux majeurs de l'Eure.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), Rez-de-chaussée + Combles, pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m<sup>2</sup>, avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). \*Voir autres fiches.



Les champs et les bois autour du village



Quelques exemples d'architecture rurale



L'église de Beaumesnil



Le cadre bâti autour de la perspective

